

PacteNature

Ma commune s'engage pour la nature

Aperçu des mesures

Pluies torrentielles

Version 1.0

01.07.2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Funded by
the European Union
NextGenerationEU



pactenature.lu

Concerne : Mesure 4.14 - Mise en œuvre du concept intégral de protection contre les risques liés aux pluies torrentielles.

Type de mesure	Mesure fondée sur la nature (oui/non)
1. Mesures structurales	
1.1 Evacuation des eaux de ruissellement des zones extérieures	
Fossés de collecte, digues, canaux de guidage pour la déviation de l'eau en cas de risque des dommages	Non
Bassins de rétention pour stockage temporaire	Non
Grilles en 3D aux ouvrages d'entrées des eaux	Non
1.2 Mesures dans le réseau de la canalisation	
Canalisations d'urgence	Non
Mesures de désenchevêtrement	Non
Suppression des goulots d'étranglement hydrauliques par élimination des obstacles	Non
1.3 Mesures dans le réseau routier	
Adaptation de la hauteur des bordures de trottoir	Non
Voies d'eau de secours	Non
Matériaux perméables	Oui
Optimisation des avaloirs	Non
Déminéralisation des surfaces	Oui
2. Mesures non-structurales	
2.1 Aménagement des cours d'eau conforme à la typologie naturelle (ne concerne que les mises en œuvre de mesures qui ne font pas partie des programmes de mesures du BWP et des HWRM-PL ou des plans N2000)	
Restauration des habitats aquatiques naturels	Oui
Enlèvement/Transformation des stabilisation dans le lit et des berges	Oui
Zones de rétention	Oui
Zones alluviales proches de l'état naturel	Oui
Végétalisation des berges	Oui
Possibilité de propagation sans dégâts	Oui
2.2 Mesures agricoles	
Bandes végétalisées, haies, zones tampons anti-érosion	Oui
Bandes rivulaires	Oui
Méthodes de cultures (semis dense, semis direct sous couverture végétale)	Non
Modification des pratiques agricoles (rotation des cultures, etc.)	Non
Fascines (aménagement naturel)	Oui

2.3 Mesures sylvicoles	
Restauration des forêts sur terrains ouverts	Oui
Création de forêts mixtes	Oui
Adapter le drainage des chemins forestiers	Non
2.4 Rétention d'eau décentralisée	
Zones d'inondation, prairies humides, bassins tampons	Oui, si aménagé de manière naturelle
2.5 Sensibilisation, éducation, communication du risque	
Affiches, flyers, informations sur le site communal	Non
3. Planification préventive	
3.1 Adaptation de l'aménagement paysager et urbain	
Planification urbaine sensible à l'eau	Oui
3.2 Création de zones de délastage	
Espaces d'usage multiple (naturels)	Oui
3.3 Corridors de délastage	
Dans les nouvelles zones construites (de manière naturelle)	Oui
3.4 Toitures végétalisées	
	À discuter
3.5 Servitudes d'urbanisation	
Marquage éventuel des voies d'eau d'urgence	Non (4.4) / à discuter
4. Protection des bâtiments	
4.1 Protection fixe	
	Non
4.2 Protection mobile/amovible	
	Non